

Placement garanti Services financiers

Terme : 3 ans



APERÇU

Le Placement garanti Services financiers est idéal pour diversifier et stabiliser votre portefeuille. Il investit dans des groupes financiers canadiens de renom et verse un rendement garanti à l'échéance.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Non rachetable avant échéance
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition annuelle du rendement garanti² et imposition à l'échéance du rendement variable
- Aucuns frais de gestion
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	1 000 \$ et plus
Rendement annuel composé garanti minimal	0,33 %
Rendement annuel composé maximal	1,48 %
Rendement cumulatif garanti minimal	1,00 %
Rendement cumulatif maximal	4,50 %
Taux de participation	100 %

Dates clés	
Période de vente	26 septembre au 26 novembre 2016
Émission du placement	16 décembre 2016
Échéance du placement	16 décembre 2019

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de la Société d'assurance-dépôts du Canada, veuillez consulter www.sadc.ca.

²Incluant l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier est composé de 8 grandes institutions financières canadiennes. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

Société	Société
Banque de Montréal	CIBC
Banque de Nouvelle-Écosse	Financière Manuvie
Banque Royale du Canada	Great-West Lifeco
Banque Toronto-Dominion	Intact Corp. financière

CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 3 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer à une portion du rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Exception faite du rendement garanti, ce placement diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance. Ce placement garanti comporte un niveau de risque plus élevé qu'un placement traditionnel à taux fixe.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 0,75 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation des cours de référence, jusqu'à un maximum de 4,50 %.

Nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Si le rendement cumulatif des titres à l'échéance du placement	le taux d'intérêt
est inférieur à 1,00 %	s'élève à 1,00 %
varie de 1,00 % à 4,50 %	correspond au rendement cumulatif réel
est supérieur à 4,50 %	s'élève à 4,50 %

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Toutefois, ce placement verse un rendement garanti et votre capital est toujours garanti à l'échéance. Le rendement antérieur du marché n'est pas un indicateur de son rendement futur.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant www.acadie.com/rendement-pglm. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel, à titre indicatif.

Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance. Vous pouvez obtenir sur demande, en communiquant avec votre Caisse, la dernière mesure disponible, avant la date que vous précisez, du rendement du placement (indice) et le lien entre ce chiffre et le rendement payable selon votre placement. Elle doit être considérée à titre informatif seulement.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

À l'échéance, à moins d'avis contraire de votre part, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires, et ce, si celui-ci est offert et disponible. Il n'y a aucuns frais associés au renouvellement.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Votre placement n'est ni négociable, ni rachetable et aucune somme en capital ou intérêt n'est remboursable ni payable avant la date d'échéance, sauf en cas de décès. Aucun marché secondaire n'existe pour ce placement garanti.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La Caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la Caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement. Vous recevrez votre dépôt initial investi sans frais ni intérêt.

EST-CE QUE LA STRUCTURE OU LA GESTION DU PLACEMENT PEUT AVOIR POUR EFFET DE PLACER L'INSTITUTION EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT ?

La Caisse pourrait être en conflit d'intérêts car, tout en étant l'émettrice du placement garanti, elle ou, selon le cas, la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou une autre entité appartenant au même groupe que la Fédération, calcule les rendements et les intérêts à payer aux membres à l'échéance. Le prix des titres est cependant une information publique pouvant être consultée par le membre.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez www.acadie.com/produitspglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- utilisez notre localisateur pour obtenir le numéro de téléphone du conseiller de votre Caisse au www.acadie.com/localisateur.

PRIX ET DISTINCTIONS



Meilleur distributeur, Canada

Meilleur distributeur de produits
à capital protégé, Amériques

L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur www.acadie.com/produitspglm et vous pouvez obtenir tous les renseignements concernant le placement sur demande à votre Caisse. Le présent document n'est qu'un sommaire de certaines modalités du placement. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.